



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2019-096**

**\* \* \***

**Objet :**

**Demande de subvention :  
Façades du groupe scolaire**

Délibération affichée le : **25 SEP. 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine à 18h35 – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge - DEBEAUCHE Christine – BENEZETH Béatrice - NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

**Pouvoirs :** BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - LONGIN Thierry à Olivier SERVEL – VIDAL Véronique à Jean-François SOTO - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - CABOCHE Chrystelle à Béatrice BENEZETH – PANTALEONE Alexandra à Véronique DURAND - DEJEAN Anne Marie à René GOMEZ - LECOMTE Olivier à Sylvie CONTRERAS

**Absents :** LEROY Annie - SUQUET Maguelonne – DELERIS Claudine

Convocation du 18 septembre 2019

Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la nécessité de procéder à la réhabilitation des façades du groupe scolaire.

En effet, suite aux travaux de réaménagement et de sécurisation de l'avenue Foch, il est apparu nécessaire de diligenter ces travaux dans la mesure où cet immeuble n'a pas fait l'objet de ravalement de façade depuis bien longtemps.

Les travaux sont estimés à 250 000 € HT et il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous aider.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **26 voix POUR (Unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous aider pour le projet de réfection des façades du groupe scolaire estimé à 250 000 € HT.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20190925-DEL2019-096-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2019  
Date de réception préfecture : 25/09/2019